

Un débat sur ces questions a été demandé pour le prochain Conseil municipal. Venez nombreux assister à ce Conseil !

ILO existera-t-elle encore dans la Communauté d'Agglomération de Manosque ?

Mieux vaut tard que jamais, Monsieur Jacques Échalon, Président de la Communauté de Communes ILO et valeureux défenseur de la future Communauté d'Agglomération de Manosque, s'est enfin décidé à informer ses administrés.

Jugeant « fallacieux et infondés » les arguments développés par notre Collectif, il annonce que le mensonge n'a pas de place dans notre débat citoyen.

Nous sommes tout à fait du même avis, le tout est de savoir qui dit vrai et qui ment effrontément ! Ainsi donc, dans la future Communauté d'Agglomération de Manosque :

La fiscalité ne changera pas ?

Le régime de la Taxe Professionnelle Unique n'existe plus aujourd'hui ! La Communauté d'agglomération, à la différence d'ILO, sera « à fiscalité propre », c'est-à-dire qu'elle prélèvera les 4 taxes : foncier bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation et contribution territorial des entreprises

(Article L-5216-8 du Code des Collectivités territoriales). Ce ne sera donc plus le conseil municipal de Saint-Maime qui fixera les taux d'imposition mais le conseil communautaire. Qui peut croire que ces taux ne seront pas alignés sur ceux de Manosque ?

Les décideurs restent les élus municipaux ?

L'unique représentant de la Commune de Saint Maime (à partir de 2014 qui sera la véritables mise en place de la Communauté d'Agglomération) sera bien un élu municipal, mais il sera élu

indépendamment à la Communauté d'agglomération : il n'aura aucun compte à rendre à sa commune. Il en sera de même pour tous les autres membres du Conseil d'Agglomération.

Saint-Maime perdrait tous les avantages financiers d'ILO en refusant la Communauté d'Agglomération ?

Rien ne garantit que les avantages attribués par ILO à notre commune seront maintenus dans la Communauté d'Agglomération. Manosque, Sainte Tulle et Pierrevert étant déjà en déficit, on voit mal comment le Conseil dans

lequel ils seront majoritaires accepterait de distribuer des largesses ! Mais si la Communauté de Haute Provence souhaite nous accueillir, qui peut prouver qu'elle ne nous accordera pas les mêmes avantages qu'ILO ?

La gestion de l'eau et des déchets restera en régie ?

Mais au sein de la CCLDV la collecte des ordures ménagères a été confiée à Véolia et l'eau et l'assainissement de Manosque délégués à la

SAUR. Qui peut croire qu'il n'en sera pas de même au sein de la Communauté d'Agglomération ?

Tout ce qui relève de la Commune de Saint-Maime continuera de dépendre d'elle seule ?

Cela ne dépendra que du bon vouloir du Conseil d'Agglomération qui pourra à tout moment s'octroyer n'importe quelle compétence sans consulter la commune : droit du sol, droit de police... Notre commune, avec 1 voix sur 66

dans ce conseil, ne pourra jamais s'opposer à une décision. Par contre, la Ville de Manosque disposera de la minorité de blocage et pourra s'opposer à tout projet contraire à ses intérêts !

Les retombées économiques bénéficieront à tous ?

Nous avons déjà eu un exemple de la solidarité au sens où l'entend le Maire de Manosque : c'est la manière dont il a dénoncé la convention qui permettait à notre commune d'être indemnisée des nuisances de Géométhane en recevant une partie de sa

taxe professionnelle. En fait de retombées, c'est surtout le contribuable de Saint-Maime qui sera mis à contribution pour financer les investissements de la ville-centre, jugés prioritaires sur ceux de la ville dortoir de Saint-Maime !

Monsieur Jacques Échalon tente, depuis plus d'un an, de mettre dans les esprits l'idée que ILO continuera comme avant au sein de la Communauté d'Agglomération :

voilà bien un mensonge monumental !

Il a réussi à tromper ainsi un certain nombre d'élus qui se sont laissés abuser. Il est temps que ceux-ci relancent le débat et se rendent enfin compte que cette réforme est un piège pour notre commune. Un piège dont il sera de fait impossible de sortir une fois tombé dedans.

Notre bassin de vie n'est pas le Val de Durance : où allons-nous jouer au foot ? où allons-nous porter nos déchets ? où allons-nous à la poste, à la pharmacie ? où nos enfants vont-ils au centre aéré et, demain, à la crèche ? Qui, en été, nous approvisionne en eau quand la nappe du Largue est à sec ? Etc. etc.